

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau



Délibération n° 04-01 du 19 novembre 2020

SOUTIEN AUX STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – SUBVENTIONS – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L121-1, L263-1 et L263-2,

Vu la loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au Revenu Minimum d'Insertion et relative à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle,

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

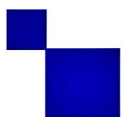
Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques de l'insertion,

Vu sa délibération n°2019-04-02 du 18 avril 2019 portant sur le plan départemental pour l'insertion et l'emploi (PDIE) - conventionnement des actions « insertion, formation, emploi » pour les années 2019 et 2020 au bénéfice des allocataires du RSA de la Seine-Saint-Denis,

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi conclue le 5 juin 2019 entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération du conseil départemental n° III du 8 juillet 2020 concernant l'avenant 2020 à la convention d'appui contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,

Vu sa délibération n° 2020-04-01 du 28 mai 2020 portant sur des avances de subventions au secteur de l'économie sociale et solidaire en Seine-Saint-Denis,



Vu sa délibération n°2020-04-02 du 8 juillet 2020 portant sur l'appel à agir 2020 « In Seine-Saint-Denis » - Axe 1 : innovation sociale et inclusion - Une approche alternative de l'économie favorisant l'emploi et l'insertion,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ACCORDE une subvention de fonctionnement de 1 549 300 euros au titre de l'année 2020 à chacune des Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) mentionnées dans les tableaux figurant en annexe 1 ;

- PRÉCISE que, compte-tenu de l'avance de 529 000 euros déjà versée par délibération du 28 mai 2020, la somme restant à verser se monte à 1 020 300 euros ;

- APPROUVE les quatre projets de conventions types à conclure avec les SIAE citées en annexe 1, selon les distinctions suivantes :

- Modèle 1 : conventions avec les associations AGDS, Aurore, Emmaüs alternatives, Fer et refaire (Femmes actives), Etudes et chantiers, Halage, Le Pole S, Les restaurants du coeur de Seine-Saint-Denis, Neptune, Taf et Maffé d'Aubervilliers, Taf et Maffé de Saint-Denis, Territoires, Régie de quartier du clos saint Lazare, Régie de quartier de la maladrerie, Régie de quartier de Blanc-Mesnil, Ladamifa, Maison-jardin-service et Service perso ;
- Modèle 2 : conventions avec les associations lauréates de l'appel à agir Ressourcerie 2mains, Insertion défi économique-le martin pêcheur, Le Nouveau Centenaire, P2I-Les saveurs de la passerelle, Les Restaurants du Cœur de Paris, La main fine, Initiatives solidaires, Emmaüs Coup de main, Energie, Mode Estime, La marmite et Rebelle ;
- Modèle 3 : conventions avec les structures commerciales Ares services, Acces – Inclusive Tech, Créateur d'Instants, Croix rouge insertion Logis-cité, et Baluchon- A table citoyens ;
- Modèle 4 : conventions avec les structures commerciales lauréates de l'appel à agir : Apij-Bat Coopérative, Le Relais Restauration, Ménage et propreté ;

- AUTORISE Monsieur le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.